

RCS : SEDAN
Code greffe : 0802

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de SEDAN atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 1988 B 50189
Numéro SIREN : 348 649 393
Nom ou dénomination : A. SCHULMAN PLASTICS

Ce dépôt a été enregistré le 21/07/2020 sous le numéro de dépôt 1303

21 JUIL. 2020

DocuSign Envelope ID: 5900C8C6-5FEF-47AC-9969-7C8487FA7DC4

A. SCHULMAN

Société par Actions Simplifiée au capital de 11.500.000 euros
Siège social : Zone Artisanale de Merlange 1 Rue des Argiles Vertes 77130 Saint-Germain-Laval
775 686 686 R.C.S. Melun



PROCÈS-VERBAL
DES DECISIONS DE L'ASSOCIÉ UNIQUE ET PRESIDENT
EN DATE DU 28 NOVEMBRE 2019

L'an deux mille dix-neuf,
Le 28 novembre 2019,
A 10:30 heures,

A. SCHULMAN HOLDINGS (FRANCE), société par actions simplifiée au capital de 156.038.600 euros dont le siège social est Rue Alex Schulman, 08600 Givet, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Sedan sous le numéro 499 591 527, représentée par M. Martin Alan Richard Coop, (ci-après le « L'Associé Unique et Président »)
en sa qualité d'Associé unique et Président de A. SCHULMAN, une société par actions simplifiée immatriculée au Registre du Commerce et Melun sous le numéro 775 686 686 (ci-après la « Société »)

A pris les décisions suivantes :

- Changement de représentant légal;
- Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités.

PREMIERE DECISION

Le Président, avec l'accord préalable de l'Associé Unique, décide de destituer le représentant légal Heinrich Lingnau-Schneider de ses fonctions à partir du 31 janvier 2019.

DEUXIEME DECISION

L'Associé Unique et Président décide, en application de l'Article 8 des Statuts, de nommer en remplacement avec effet à compter du 31 janvier 2019, en qualité de représentant légal de la Société -

M. Martin Alan Richard Coop
né le 18 avril 1968 à Barry, de nationalité allemande,
demeurant DE-53175 Bonn, Prinzenstrasse 205, Allemagne

M. Martin Alan Richard Coop est nommé conformément à l'article 8 des statuts pour une durée indéterminée.

M. Martin Alan Richard Coop préalablement pressenti, a déclaré accepter les fonctions de représentant légal qui viendraient à lui être confiées, n'être frappé d'aucune incompatibilité ou interdiction susceptible de lui interdire d'exercer lesdites fonctions et satisfaire à toutes les conditions requises par la loi et les règlements pour l'exercice de ce mandat.

L'Associé Unique et Président prend acte que M. Martin Alan Richard Coop n'est pas titulaire d'un contrat

de travail avec la Société.

TROISIEME DECISION

L'Associé unique et le représentant légal de la Société confère tous pouvoirs à Patricia Mounayer, Gintare Baubkute, Jolanta Bajarune, ou Aiste Sidagyte ou au porteur d'un original, d'une copie ou un extrait des présentes, à l'effet d'effectuer toutes formalités légales, de publicité et de dépôt requises par les présentes.

DocuSigned by: **Certifié**
Martin Coop conforme
7635279166A44EF...

A. SCHULMAN HOLDINGS (FRANCE)

L'Associé Unique et Président
Représentée par M. Martin Alan Richard Coop